

Lucé

Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE PLAN DE ZONAGE de l'ensemble de la commune

Révision générale du PLU prescrite le 13 mars 2018

Révision du PLU arrêtée le 2 juillet 2019
Arrêt du PLU abrogé le 11 décembre 2020
Révision du PLU arrêtée le 21 décembre 2023
Révision du PLU approuvée le 25 juin 2024

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
25 juin 2024
approuvant le plan local
d'urbanisme de Lucé

Le maire,
Florent Gauthier

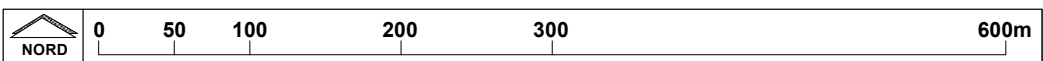
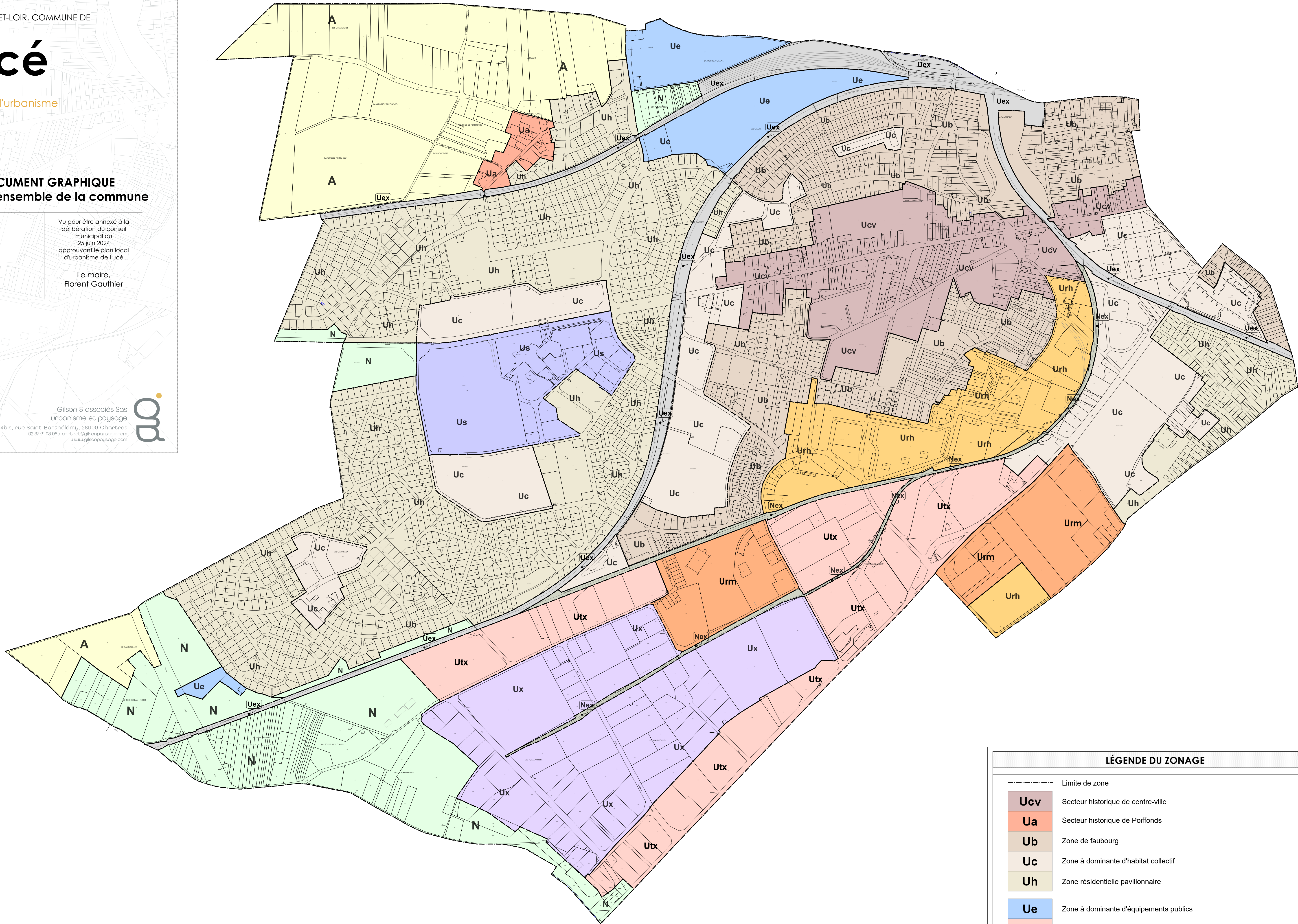
Date : **30 mai 2024**
Phase : **APPROBATION**

N° de pièce : **4.2**

Échelle : **1 / 5 000**

Mairie de Lucé
5, rue Jules Ferry
tél : 02 37 25 68 25
courriel : mairie@ville-luce.fr / <http://www.ville-luce.fr>

Gilson & associés Sos
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

----- Limite de zone

Ucv	Secteur historique de centre-ville
Ua	Secteur historique de Poiffonds
Ub	Zone de faubourg
Uc	Zone à dominante d'habitat collectif
Uh	Zone résidentielle pavillonnaire
Ue	Zone à dominante d'équipements publics
Utx	Zone de transition à dominante d'activités économiques
Urh	Zone de renouvellement urbain à dominante d'habitat
Urm	Zone de renouvellement urbain à mixité fonctionnelle
Us	Zone à dominante de commerces et d'activités de services
Ux	Zone à dominante d'activités économiques
Uex	Secteur urbain accueillant les emprises ferroviaires
A	Zone d'activités agricoles
N	Zone naturelle
Nex	Secteur naturel accueillant les emprises ferroviaires destinées à muter